



Délibération 2025-065

Conseil municipal du 20 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Convention d'utilisation du gymnase par les écoles et le service jeunesse

Nature : Enseignement

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 octobre**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué **le 14 octobre 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance :

Philippe LANGANNÉ

Présents :

Y. SONNERAT ; K. FALCONNAT ; C. BERNIGAUD ; F. DREME ; E. FRULLINO ; Y. BAUDIN ; P. LANGANNÉ ; G. PONTAROLLO ; P. AGERON ; J. CHAMOSSET ; R. DALLEVET ; N. DAVIET ; G. FLUTTAZ ; A. GIMENEZ ; F. MONTAGNON ; I. PACHECO ; C. PEPIN ; J-C. PERCEVAL ; I. RAVIER ; J-M. STEDILE ; L. DUBOIS ; C. BRUCHE

Absent :

G. BALLANSAT ; M. RABATEL ; V. LEBAILLY ; L. MONDONGOU ; D. DEVULDER ; S. CARTIER ; S. FORNUTO

Pouvoirs :

S. FORNUTO à L. DUBOIS
M. RABATEL à K. FALCONNAT
L. MONDONGOU à P. LANGANNÉ
D. DEVULDER à J-M STEDILE
S. CARTIER à C. BRUCHE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles relatifs à l'utilisation des équipements sportifs par les établissements scolaires ;

VU les statuts de la CCFU ;

VU la propriété du gymnase par la CCFU ;

VU le projet de convention d'utilisation du gymnase annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que la CCFU, propriétaire du gymnase, souhaite mettre à disposition des écoles et du service enfance jeunesse cet équipement communautaire sous certaines conditions ;

CONSIDERANT la nécessité de rappeler les engagements réciproques de chacune des parties ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les conditions d'utilisation du gymnase dans le cadre d'une convention tripartite entre la CCFU, l'établissement scolaire et le service enfance jeunesse ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de formaliser ces modalités d'utilisation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
Pour(s)	Contre(s)	Abstention(s)	Ne participe pas au vote		
27					

DÉCIDE

ARTICLE 1 - D'approuver la convention d'utilisation du gymnase entre la CCFU, l'établissement scolaire et le service enfance jeunesse, annexée à la présente délibération.

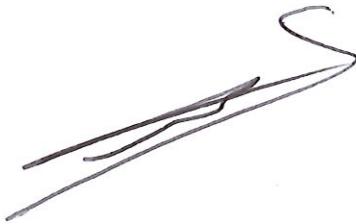
ARTICLE 2 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document y afférent.

ARTICLE 3 - La présente délibération sera notifiée à la CCFU.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme par Monsieur le maire

Le Maire
 Yvan SONNERAT




Le Secrétaire de séance
 Philippe LANGANNÉ

